

**En défense de La Poste et du service public !**



**Solidaires** Union syndicale  
**Sud** 610

23 rue de la mare 75020 Paris tél : 01 44 62 12 00  
fax : 01 44 62 12 34 [www.sudptt.fr](http://www.sudptt.fr)

**Automne 2002**

## Sommaire

Si les délais sont respectés, les négociations sur le contrat de plan entre l'Etat et La Poste devraient bientôt débiter lorsque vous lirez cette brochure.

Les dernières «négociations» se sont déroulées dans le plus grand des secrets et sont apparues au mieux comme une aimable discussion entre quelques responsables du Siège et des cabinets ministériels. Le sujet est trop sérieux pour être laissé entre leurs mains. C'est le premier objectif de cette brochure : imposer un débat public qui associe tous les acteurs et toutes les forces sociales qui ont un intérêt au service public postal. Car celui-ci appartient à tous et à toutes !

En ces temps de libéralisme débridé, le deuxième objectif est de combattre les idées reçues (ou les fausses) largement dispensées par nos responsables, de rejeter tout fatalisme et de montrer qu'il n'y a aucune résignation aux choix qui sont faits aujourd'hui. La pression du marché contre la gestion des biens publics ne date pas d'aujourd'hui, elle a des raisons simples et qui sont loin d'être inexorables (pages 2 et 3).

L'effondrement actuel des marchés doit être l'occasion de défendre tous les services publics, et la Poste en particulier, contre le chaos boursier et les choix du gouvernement (pages 4 et 5). La croissance historique des activités postales montre que ce sont bien les choix politiques des Etats qui sont responsables de ce que subit le service public, et qu'il faut combattre ces orientations (pages 6 et 7).

La stratégie menée actuellement ne produit qu'un formidable gâchis économique et social (pages 8 et 9).

Pourtant, les moyens politiques et budgétaires existent pour assurer l'avenir de la Poste (pages 10 et 11).

A contrario, s'engager dans la voie bancaire classique, par exemple en octroyant des prêts à travers une banque postale, serait néfaste pour la Poste et le service public (pages 12 et 13).

Le réseau postal, objet de toutes les attaques, reste un formidable outil au service de la population. Le discours sur la non-rentabilité de certains bureaux est des plus mensongers et trompeurs (pages 14 et 15).

La libéralisation et les privatisations produisent les mêmes effets dans le monde entier : baisse de la qualité, augmentation des tarifs, exploitation éhontée du monde du travail... avec des managers fascinés par le privé ! Tour d'horizon mondial (pages 16,17 et 18).

Tout au long de l'automne, SUD-PTT défendra un certain nombre d'orientations pour le service public et le personnel (page 19). L'action sera déterminante pour les faire avancer .

## Hier, aujourd'hui et demain : toujours les services publics !

L'histoire des services publics, et des postes en particulier, se confond avec le développement économique, industriel et social des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Dans tous les pays, on va retrouver les mêmes principes, les mêmes politiques.

La nécessité d'une couverture territoriale dense afin de développer et accélérer les échanges ; l'absence - ou l'incapacité - de l'initiative privée dans des domaines où la rentabilité n'est pas garantie, notamment à cause d'investissements colossaux, sont deux raisons qui vont justifier l'intervention de l'Etat. Une intervention, mais aussi une gestion et un fonctionnement publics.

### L'histoire se répète...

L'histoire se répète depuis maintenant 150 ans. Au gré des nécessités économiques et des rapports de force sociaux, le balancier va osciller entre l'intervention de l'Etat et l'offensive du marché, régulièrement tenté de capter les richesses publiques. Dès 1830/40, le marché et la bourse vont montrer leurs limites. Après un développement du réseau ferroviaire par appel à la Bourse, l'Etat doit procéder à un rachat des principales lignes ferroviaires. L'appât du gain pousse à développer de plus en plus des lignes «secondaires», peu rentables, entraînant la faillite quasi-générale des compagnies (compagnie de Vendée, des Charentes, d'Orléans à Rouen, Bessuire à Poitiers, ...).

La construction et la gestion des ponts et canaux, également assurées par appel à la Bourse, posent très vite problème. Les prix excessifs des péages, contrepartie d'un rendement boursier, sont contradictoires avec le développement économique et industriel. L'Etat et les villes vont racheter les concessions. La gratuité va se généraliser.

### La victoire des politiques

Nous parlerons souvent dans cette brochure du rôle du politique, des gouvernants et des pouvoirs publics

Ce sont les premiers qui gagnent en imposant en 1832 une distribution du courrier dans toutes les communes (3 ans avant, il est décidé de desservir une fois tous les 2 jours 38 000 communes), en décidant la suppression du décime rural (taxe supplémentaire pour les habitants des communes rurales) et en créant le timbre qui va suppléer la taxe fiscale payée par le destinataire.

Deux principes "politiques" forts vont se dégager : un financement en dehors des recettes fiscales (l'impôt), ce qui se concrétisera par un budget annexe (autonome du budget de l'Etat) et un monopole qui va développer de manière spectaculaire le trafic du courrier.

Aujourd'hui comme hier, ce débat reste d'actualité : à écouter nos gestionnaires actuels, le service public postal que nous connaissons n'aurait jamais existé. Les politiques, anticipant

les besoins, vont s'affronter aux gestionnaires et aux «fiscalistes» craignant en permanence l'éventuel déficit.

### **Crise et offensive libérale**

Les remises en cause des services publics (libéralisation, privatisation,...) qui ont (re)commencé au milieu des années 70 ont trouvé leur justification théorique sur l'idée que ces derniers bénéficiaient d'une rente et accordaient des acquis sociaux exorbitants à leurs agents. Ces mystifications de l'histoire assénaient que libéralisation et privatisation bénéficieraient aux consommateurs par la baisse des prix et des prestations toujours plus performantes. Certains expliquaient même que c'était l'Europe qui imposait cette évolution, en oubliant de dire que le traité de Rome datait déjà de 1957 ! Or, les effets de la crise économique des années 70 vont tout simplement amener le capital à se réorienter et s'attaquer à deux marchés. L'un financier, encore peu prospère, l'autre construit sur des fonds publics, protégés par des réglementations nationales et des monopoles.

Ce n'est pas un hasard si les deux premiers secteurs attaqués sont l'aérien, détenu à l'époque par 23 compagnies nationales en Europe et affichant une croissance de 7%, et les télécommunications avec une croissance à deux chiffres. La construction automobile a alors une croissance d'à peine

2%, la sidérurgie est en pleine crise.

### **Ne touchez pas aux services publics**

Ces quelques exemples historiques montrent qu'il n'y a pas de fatalité dans le mouvement que nous connaissons. Malgré les choix budgétaires opérés contre eux, les services publics ont montré leur capacité d'adaptation aux demandes collectives, de gestion stable et durable, à l'inverse des chaos et soubresauts du marché. Plus de 50 millions de citoyens peuvent encore aujourd'hui vérifier cette vérité incontestable dans le domaine de la finance publique. A partir de dizaines de millions de livrets A, les fonds publics collectés par les Caisses d'épargne et la Poste, et gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations, permettent d'assurer à la fois des prêts aux organismes HLM sur des durées de 30 ou 50 ans (ce que ne fera jamais une autre banque), de contribuer au maintien des deux réseaux collecteurs par le versement d'une commission, d'assurer 3% de rémunération aux déposants et d'apporter plusieurs milliards d'Euros par an au budget à travers les fonds de réserve jouissant de la garantie de l'Etat. Même du point de vue de la stricte rentabilité, il n'y a pas photo.

Alors, qu'ils ne touchent pas aux services publics et aux biens publics ! Et nous serons nombreux sur leur chemin pour nous y opposer !

## Contre le marché et le profit, défendons le service public postal !

La voie semblait ouverte, déblayée et royale, pour les chantres de la privatisation, du marché et du libéralisme à tout crin. Et cela pour longtemps...

Or, en peu de temps, l'histoire a rattrapé les libéraux-privatiseurs de tout poil qui avaient élaboré les théories les plus fumeuses. Ces théories masquaient bien mal leur seule volonté, leur seul objectif et leur véritable ambition : capter les richesses et les biens publics qui échappent encore à la loi du marché.

### **Ne laissons pas retomber le soufflé !**

Le pire serait aujourd'hui de ne pas mettre à profit leur débandade idéologique et économique. Les théoriciens du tout marché, et leur cohorte d'experts et analystes en tout genre, ont en effet des capacités sans égal à faire oublier les conséquences de leurs choix.

Bientôt, si nous les laissons faire, ils nous expliqueront que la faillite d'Enron était une simple histoire de fraude. Ils nous expliqueront que l'endettement colossal de France Télécom ou de Vivendi n'est que la conséquence de choix mégalomaniques et hasardeux faits par quelques PDG partis à la conquête du monde.

Certes, l'histoire du capitalisme est truffée de fraudes d'ampleur, de malversations, d'abus de biens sociaux et

de délits d'initiés, de comportements mafieux, d'indemnités de licenciement mirifiques pour quelques uns quand des dizaines de milliers de salariés sont jetées à la rue. Et c'est déjà beaucoup, beaucoup trop !

### **Stop au hold-up sur les biens publics !**

Mais il faut aller plus loin : la logique du marché et de l'actionnaire, qui ont pour seul horizon la rentabilité en fin d'année voire en fin de mois, est antagonique à la gestion à long terme des biens publics et à leur amélioration.

La situation financière de France Télécom et de Vivendi prouve définitivement que les télécommunications et l'eau, comme d'autres secteurs, devraient échapper à la loi du profit.

### **Des gouvernements totalement responsables**

Pourtant, les derniers gouvernements de gauche ou de droite n'ont jamais autant privatisé.

Pendant les élections, le débat s'est focalisé sur «l'ouverture du capital» d'EDF-GDF. Mais les déclarations des uns et des autres sur la création d'une banque postale ou sur la transformation de La Poste en société anonyme ne laissent rien présager de bon.

Plus que leurs déclarations pré ou post-électorales, les actes des gouvernements qui se sont succédé ces

dernières années parlent d'eux-mêmes.

Leurs "faits d'armes" doivent ici être rappelés : absence quasi totale de compensation des missions de service public, organisation en branches, pas d'aide pour le passage aux 35 heures... et, en point d'orgue, un vote quasi unanime de la directive postale en mars 2002 !

### **La Poste, prochaine victime sur la liste ?**

Aujourd'hui, tous les ingrédients sont réunis pour que cette politique continue et aboutisse à un démembrement de La Poste. Les choix du Siège et les orientations du nouveau gouvernement convergent vers le même objectif.

Ainsi, la direction de l'entreprise maintient le cap sur sa stratégie à l'international et ambitionne de devenir l'un des trois groupes postaux mondiaux. Ces politiques de rachats successifs et d'expansion sans limite ont mis les opérateurs des télécommunications ou de l'énergie, mais aussi la poste allemande dans des conditions difficiles. Le Siège continue obstinément dans cette voie. Le rachat d'une partie du capital de la poste grecque reste à l'ordre du jour après la fermeture-faillite de DPD.

Conséquences de cette stratégie : liquidation des secteurs qualifiés de «non productifs», vente du patrimoine immobilier, développement de la

filialisation et de l'emploi précaire battent leur plein.

En déclarant que « *l'Etat a vocation à se retirer du secteur concurrentiel* » lors de son discours d'investiture, le Premier ministre et son gouvernement ont clairement annoncé la couleur. D'autant que la majorité parlementaire d'aujourd'hui votait hier à Bruxelles la libéralisation du secteur postal !

Enfin, afin de combler les trous budgétaires de l'Etat et d'atteindre l'objectif de "zéro déficit" en 2004, le gouvernement pourrait être tenté de faire subir à La Poste le sort qu'il réserve à EDF-GDF...

### **Pour un service public postal unifié, au service de tous !**

La loi du marché vient de montrer en un temps record l'immensité du gaspillage économique et social qu'elle occasionne.

La Poste, qui appartient à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à son développement, que ce soit comme usagers ou comme agents, doit y échapper. Toutes les forces sociales doivent se rassembler pour la défendre résolument. Puisse cette brochure y participer en démontrant qu'il n'y a pas de fatalité au présent que nous vivons, mais en proposant aussi un autre avenir !

## Etat des lieux ; les choix politiques qui pèsent sur l'avenir de La Poste

Pour convaincre le personnel et les usagers, la direction générale entretient un discours alarmiste. Chiffres à l'appui, elle multiplie les projets, "chantiers" et restructurations d'ampleur avec l'hypothèse permanente d'un scénario-catastrophe pour démontrer que sa stratégie est la seule possible.

Il y a quelques années, c'était la télécopie qui devait faire chuter l'activité courrier. Les nouvelles technologies, le commerce électronique et la carte vitale sont présentés comme les menaces d'aujourd'hui. Dans le colis, la seule voie possible serait le développement à l'international. Pour les services financiers, l'avenir serait des plus sombres sans une diversification des activités bancaires (prêts, assurance risque-dommages...). Et pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus, l'argument massue est servi : avec l'Europe, impossible de faire autrement !

### **Une croissance jamais démentie depuis dix ans !**

Les activités postales connaissent une croissance soutenue et durable. A l'instar des entreprises publiques ou privées, La Poste subit évidemment les soubresauts des récessions économiques, comme elle bénéficie des périodes de reprise. Mais cela n'a rien à voir avec un scénario type "sidérurgie des années 70", synonyme d'un effondrement de l'acti-

tivité. Ceci s'explique notamment par l'ancienneté du service public et sa couverture territoriale (17000 bureaux, près de 90000 tournées de distribution...). Ce que certains présentent comme un handicap est de fait un avantage. Ce service qui maille tout le territoire permet de servir toute la population et de pratiquer les prix les plus bas.

### **Des décisions qui laminent le service public**

Fondamentalement, ce sont les choix de la direction générale et les décisions des pouvoirs publics qui affectent profondément les équilibres de La Poste. Pourtant, il n'y a pas de fatalité en la matière.

### **Remise en cause de la péréquation sur la lettre**

Au printemps 1996, le prix du timbre passe à 3 francs (au lieu de 2,80 francs). Quelques semaines après, les dirigeants de la Poste remettent en cause la péréquation en offrant des ristournes commerciales sur la lettre. Celles-ci, pouvant atteindre 8,5 % de l'affranchissement total, concernent les grands comptes qui font quatre millions de francs de chiffre d'affaires par an avec La Poste. Pour eux, l'augmentation du prix du timbre sera sans effet. Le manque à gagner sera estimé à plus d'un milliard de francs en année

pleine ! Et pourtant, le monopole est encore total sur la lettre à cette époque : la concurrence a bon dos. Six ans après, des avantages tarifaires sont à nouveaux offerts aux grands comptes avec la gamme Tem'post. Les rabais peuvent aller jusqu'à 36% pour les lettres. De plus, La Poste s'engage à leur verser des pénalités en cas de non respect des délais de distribution. La Poste laisse pressentir durant l'été, une augmentation du prix du timbre (momentanément ajournée) pour compenser ces baisses de tarifs.

### **Banalisation des activités financières**

Peu de temps avant, les pouvoirs publics venaient une fois de plus de céder au lobby bancaire. Au début des années 90, les banques, endettées par des investissements hasardeux dans l'immobilier, convoitent les masses financières du Livret A. Le gouvernement de l'époque leur fait un cadeau royal en créant un livret Jeunes, mieux rémunéré que le livret A et distribué par tous les établissements bancaires : une manière de contourner le monopole accordé à La Poste et aux Caisses d'Épargne pour le livret A.

### **Les négriers du colis en toute impunité !**

Jet Services, Extand, Exapaq... : ces sociétés de transport du colis, concu-

rentes de La Poste, ont toutes été condamnées, à un moment ou à un autre, par des juridictions (Cour d'appel, Cassation...). Motif : fausse sous-traitance, dissimulation de salariés. Cela permet de déclarer en travailleurs indépendants des personnes qui devraient avoir le statut de salariés. Du coup, pas de charges sociales, pas d'heures supps, pas de limite au temps de travail, ni de congés payés... Résultat : les prix sont écrasés grâce à une exploitation sans limite des soi-disant "travailleurs indépendants". Et le service public est mis à mal par un dumping sans précédent.

Ces pratiques combattues par les régimes sociaux des salariés, les syndicats du transport et par l'Inspection du travail sont connues des pouvoirs publics qui laissent faire des entreprises, souvent détenues par d'autres postes nationales !

### **Il n'y a pas de fatalité !**

On le voit à travers ces exemples, il n'y a ni fatalité, ni aucune raison de céder au discours sur la nécessaire adaptation face à la concurrence. Ce sont bien les choix politiques qui mettent le service public dans une situation d'équilibre budgétaire instable depuis dix ans.

Imposer une politique publique bénéficiant au plus grand nombre plutôt que de satisfaire les intérêts égoïstes de quelques grands groupes industriels, cela devient urgent !



## **”Course à la taille”; banalisation et gaspillage des fonds publics**

Selon les dirigeants de la Poste, le gage de la réussite et de la sauvegarde du service public tiendrait à peu de chose. Partir à la conquête du monde en investissant massivement dans des rachats divers, imiter les acteurs privés que ce soit dans le domaine du colis ou des services financiers... et le tour serait joué ! Cette théorie est la même que celle prônée par les experts et consultants qui vendent les mêmes recettes à toutes les entreprises. Raison de plus pour ne pas la suivre...

### **Aux origines du service public...**

Le service public tient sa légitimité et sa raison d’être du fait que, pour toute une série de raisons, l’initiative privée ne voulait ou ne pouvait pas, satisfaire à un certain nombre de besoins économiques et sociaux. Qu’il soit financé par l’impôt ou par ses recettes propres comme le service public postal à travers les affranchissements et les encours financiers, nous considérons que le service public appartient à toute la collectivité. Ce sont des biens publics constitués par des fonds publics au fil des décennies. A ce titre, nous revendiquons pour toute la société un droit de regard sur l’utilisation de ces fonds.

### **Le service public à la croisée des chemins**

Dès lors, deux options pour l’ave-

nir de La Poste sont possibles. Soit celle préconisée par la direction et les pouvoirs publics, à savoir constituer une offre “banalisée”, c’est-à-dire déjà proposée par les entreprises privées. Soit celle qui consiste à partir des besoins de la population, en considérant qu’il y a encore et toujours besoin de service public ; et donc offrir toujours plus de services que l’initiative privée ne proposera jamais ou alors à des prix prohibitifs. D’autres pages sont consacrées à cette question. Nous nous intéresserons donc ici aux conséquences, notamment financières et sociales, des choix retenus par nos dirigeants.

### **Oui, le service public est rentable !**

La rentabilité du service public n’est pas contestable si l’on parle de rentabilité “globale”, si l’on regarde non seulement ce qu’apporte la prestation servie à La Poste mais aussi à la population, aux pouvoirs publics, à la collectivité.. Mais, évidemment, cette vision s’oppose résolument à la logique de rentabilité pour la seule entreprise. Prenons pour exemple la gestion des dépôts à vue et le secteur colis.

### **CCP : une autonomie de gestion onéreuse**

Le contrat de plan en vigueur a autorisé La Poste à gérer et à placer sur le marché les fonds des CCP détenus par les particuliers (1). Précédemment,

les avoirs des CCP des particuliers étaient centralisés au Trésor Public. Ils représentaient une source de financement permanente, à long terme et peu onéreuse pour la trésorerie de l'Etat. La compensation versée par le Trésor à La Poste devait représenter, en théorie, le coût de la gestion des comptes chèques (environ 5,5% des sommes centralisées). La Poste recevait alors une commission pour le coût de cette gestion (par exemple : 1,18 milliard d'euros en 1996).

Maintenant, c'est la filiale Efiposte qui assure le placement de ces avoirs. Pour respecter les ratios bancaires, La Poste a déjà dû doter cette filiale dès sa création d'un capital de 150 millions d'euros. Il a aussi fallu mettre en place une série d'outils de placement et de surveillance. Bref, "faire comme les banques" ou "être autonome" a déjà un coût d'entrée... En 2001, les placements des dépôts auront rapporté 1,47 milliard d'euros, mais avec des avoirs moyens supérieurs pour cette année d'environ 4,6 milliards d'euros à ceux de 1996 (2). Au mieux, l'autonomie de gestion n'aura rien rapporté à La Poste.

### **DPD, Géopost... : faillites et gaspillages en série !**

Mais c'est dans le secteur du colis que l'on frise le plus la caricature. Après la fermeture de Dilipack et de DPD France (acheté 22 millions d'euros), les bons contrats ont été con-

fiés à la filiale Chronopost, les autres ont été basculés dans le réseau grand public. Nos dirigeants nous expliqueront un jour, chiffres à l'appui, que Chronopost est en bonne santé.

La course à la taille mondiale s'est payée très cher dans les télécommunications. Le moment n'est plus très loin où il va aussi se payer "cash" pour les postes européennes ! Dans le contexte de guerre économique que se livrent les grandes postes, la poste française a payé très cher et au-dessus de leur valeur, des entreprises de colis achetées depuis 1999 (DPD, Mayne Nickless...). Résultat : les comptes 2001 du groupe La Poste ont accusé un déficit de 95 millions d'euros. Géopost, qui regroupe les filiales colis et logistique, est au bord de l'asphyxie avec un endettement total de 1,7 milliard d'euros. La Poste, a été obligée d'augmenter son capital de 900 millions d'euros, plus un prêt de 300 millions d'euros. Pourtant, la direction générale continue sa croisade d'acquisitions comme d'autres postes.

En trois ans, 23 milliards d'euros de fonds publics détenus par les postes européennes auront été dilapidés en rachats divers dans le secteur du colis.

---

1 : environ 28,6 milliards d'euros d'avoirs moyens en 2001 soit 187 milliards de francs.

2 : la rémunération de 1996 et 2001 rapportée aux avoirs moyens de ces deux années est quasiment identique : 5,2 % !!!

## Les moyens de financer le service public postal ne manquent pas !

Tous les prétextes sont bons pour justifier les attaques contre le personnel et le service public : libéralisation européenne, concurrence des banques ou des entreprises de colis, coût de la présence postale et des retraites...

Derniers arguments en date : les 35 heures, l'augmentation du prix de l'essence et des coûts de transport ! Et les rares fois où La Poste pourrait afficher des bénéfices, comme en 2001, l'achat de DPD à un prix exorbitant replonge les comptes dans le rouge. Ce martèlement intensif et quotidien ferait presque oublier que les moyens de financer le service public ne manquent vraiment pas ! Revue de détail...

### **Rigueur budgétaire : pas pour tout le monde !**

Les responsables politiques mettent toujours en avant le déficit budgétaire de l'Etat pour refuser d'accorder des aides à La Poste, pourtant prévues par la loi, afin de compenser les obligations et missions de service public. La mauvaise foi et l'hypocrisie en la matière sont des plus totales.

En préalable, on remarquera que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. On ne compte plus les aides diverses et les exonérations de charges consenties au patronat : le Medef n'a qu'à lever le petit doigt pour être servi ! Mais pour mesurer l'incohérence des gouvernements suc-

cessifs, il faut rappeler brièvement d'où viennent certaines missions qualifiées à juste titre de missions publiques ou d'intérêt général..

### **On peut compenser les missions publiques !**

L'une des plus anciennes missions - datant de la Révolution française - est celle de l'aide à la presse, aux journaux "publiés dans un but d'intérêt général pour l'instruction, l'éducation et l'information du public". En la matière, c'est l'Etat qui décide d'accorder des tarifs préférentiels, La Poste supportait encore en 2000 une charge de 434 millions d'euros ! Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la direction générale a sous-traité l'activité de transport de presse en créant la filiale STP. Il n'y a aucune raison de faire supporter à La Poste une charge, qui, si elle avait été normalement compensée chaque année, aurait transformé les déficits réguliers depuis dix ans en autant de bénéfices !

Enfin, pour mesurer l'enjeu financier qui permettrait à La Poste d'assurer dans les meilleures conditions un service public de qualité, il faut rappeler que le coût de l'ensemble des missions publiques assurées par l'entreprise est évalué à un milliard d'euros.

Or, la baisse de 5% de l'impôt sur

le revenu promise pour la fin d'année coûtera deux fois plus cher (2,55 milliards) et seulement 10% des français vont s'accaparer 70% de cette somme !

### **Les fonds publics aux services publics !**

Mais les limites sont franchies quand les gouvernements de tout bord refusent à la fois de compenser ces missions et octroient des aides publiques aux réseaux privés. Dans l'activité bancaire, ces aides sont multiples : primes, bonification d'intérêt, aides fiscales... Ainsi, le prêt à taux zéro "consomme" chaque année un milliard d'euros du budget de l'Etat. Il serait somme toute logique de réserver ces aides à des établissements investis de missions d'intérêt général, comme le maintien d'un réseau public sur tout le territoire.

### **Mutualiser les bénéfices publics !**

Il serait aussi tout à fait possible de solliciter la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du service public, au nom d'une coopération historique et bi-centenaire. Toute l'épargne collectée par La Poste part à la Caisse des Dépôts. En contrepartie de cette collecte, la Caisse rétribue La Poste avec une commission. Celle consentie sur les sommes collectées avec le livret A est de 1,5 % des en-

cours. En 2001, cette commission représentait 666 millions d'euros pour 46,3 milliards d'encours, soit 18 % du chiffre d'affaires des services financiers. Or, jusqu'en 1991, La Poste n'était pas rétribuée à la commission mais sur la marge dégagée par le rendement de l'épargne placée par la Caisse des Dépôts (1). Avec la méthode de la rémunération à la commission, les revenus tirés de l'épargne populaire sont passés brutalement de 1,4 milliard d'euros en 1991 à 610 millions en 1992. La réforme des PTT devait se faire à coût zéro.

### **Rester sur une logique de gestion publique !**

Les moyens de financer le service public ne manquent pas. Il était important de le rappeler à un moment où certains expriment la volonté d'élargir les activités, notamment dans le domaine financier. Car, à force de s'adapter aux normes du privé, de vouloir ressembler aux entreprises privées, un jour ou l'autre, certains seront tentés d'ouvrir le capital de La Poste à leurs appétits. Appétits qui auront été aiguisés par cette adaptation totale...

---

1 : après déduction des intérêts des déposants. Les placements à long terme opérés par la Caisse s'expliquent par le fait que toute l'épargne collectée n'est pas immédiatement et intégralement affectée à des prêts pour le logement social.

## Faire de la banque ?... Ce que ne vous disent pas nos dirigeants !

“ La Poste doit pouvoir faire des prêts ! ” : comme à son habitude, la direction générale nous enferme dans des questions et réponses simplistes. Elle espère que ceux qui seront tentés de dire non passeront pour les artisans d’un statu-quo impossible, voire pour des défenseurs d’un service public archaïque et vieillot.

### Faire du prêt, ça coûte...

Faire des prêts suppose évidemment de proposer des taux avoisinants ceux du marché. Or, les intérêts (le prix du prêt) intègrent nécessairement trois données incontournables :  
+ le coût de la “ressource” : c’est-à-dire le prix payé par la banque pour ramasser des fonds (une banque ne prête pas ses fonds propres),  
+ le coût du risque : pour le faire baisser, les banques pratiquent une véritable sélection, y compris pour les petites et moyennes entreprises,  
+ le coût de gestion : traitement, commercialisation des dossiers, donc les coûts du réseau et des agents affectés.

### ... et cela se paie !

A l’exemple de la gestion des fonds des comptes chèques postaux et de la création d’Efiposte, La Poste serait déjà dans l’obligation d’apporter plusieurs dizaines (ou centaines) de millions d’euros de capital dans une filiale afin de respecter les ratios prudentiels imposés aux banques.

Les deux autres données, le coût du risque et de la gestion, dénatureraient le service public. Alors que celui-ci a vocation à accueillir toutes les populations, La Poste pratiquerait la même politique d’exclusion au nom du risque. Ce que nous constatons déjà avec certaines pratiques, comme l’ouverture de comptes et l’octroi de moyens de paiement, serait décuplé. Les deux millions d’interdits bancaires et les quelques cinq millions de citoyens exclus du droit au crédit sont en droit d’attendre autre chose.

### Filialisations, attaques sur les réseaux en Europe...

Enfin, la logique bancaire est contradictoire avec le réseau postal, sa configuration géographique et le nombre de bureaux. En Belgique, Fortis, bancassureur mondial, détient la moitié du capital de la Banque de la poste belge. Tout le travail fait par le personnel au bénéfice de Fortis n’empêche pas que 400 bureaux sur les 1360 du pays soient menacés de fermeture. En Suisse, l’accord passé entre la poste et l’UBS (1) pour distribuer du crédit n’a pas ralenti la fermeture des bureaux et la réorganisation du réseau, bien au contraire.

### ...et en France avec Eulia

Le rapprochement de la Caisse des Dépôts et Consignations et des

Caisses d'Épargne, dénommé Eulia, produit déjà des effets négatifs. Cette nouvelle banque mène une politique totalement contraire aux intérêts de la population. La CDC a racheté l'an dernier 170 immeubles de France Télécom pour 3,4 milliards d'euros. Elle les rénove et les revend immédiatement afin de faire une plus-value au lieu d'en faire des logements sociaux. La Société civile immobilière, filiale de la CDC, créée en 1954 après l'appel de l'abbé Pierre, s'est lancée dans une opération de déconventionnement de milliers de logements. Les Caisses d'Épargne, elles, ont introduit l'individualisation des salaires pour tout le personnel.

La politique menée par les pouvoirs publics peut se résumer ainsi : en octobre 2000, le gouvernement crée CDC Ixis (2) et la dote de 5 milliards d'euros pris sur les fonds publics des déposants auprès de la Caisse. Il est maintenant prévu de placer CDC Ixis en Bourse : il s'agit tout simplement d'une privatisation de l'argent public !

### **Pour une coopération des établissements publics !**

Faire des prêts ne nécessite en rien de créer une banque postale ou de s'adosser à un organisme financier privé. La CDC, en prêtant les fonds, et La Poste, en les collectant sur les plans épargne-logement, travaillent ensem-

ble à la constitution de prêts immobiliers, avec épargne préalable.

Il serait possible d'octroyer un accès au crédit sur ce modèle, l'épargne préalable faisant même baisser le risque... et donc le taux ! Les fonds nécessaires pourraient être collectés par la Poste, avec un nouveau livret, ou prélevés sur les fonds du livret A (3), la CDC octroyant le prêt sur ses fonds. Cela éviterait de plus tous les coûts induits, la CDC ayant déjà les fonds propres nécessaires. Rappelons enfin la convention entre le Crédit Foncier et La Poste pour distribuer les prêts à taux zéro : il n'y a jamais eu besoin de créer une banque postale, les salariés du Foncier travaillaient alors avec les agents dans les centres financiers.

### **Alors, faisons du service public !**

Le service public aurait toute légitimité à constituer une telle offre à des millions de citoyens. Mais ce genre de proposition n'intéressera probablement pas nos dirigeants dont le seul but est de se constituer un portefeuille clients.

Faut-il encore rappeler à l'Etat qu'il est l'actionnaire unique - et décisionnaire - de la CDC et de La Poste ? Et qu'il a les moyens d'agir !

1 : Union des banques suisses

2 : filiale regroupant l'ensemble des activités concurrentielles de la CDC.

3 : il y a actuellement un taux de 40 % de liquidités disponibles.

## Présence postale : défendre le réseau, c'est défendre la Poste !

Les gouvernements et les dirigeants des postes ne sont pas à une contradiction près. Alors que le secteur du colis est soumis à des achats-acquisitions qui se chiffrent en centaines de millions d'euros, occasionnant des pertes importantes, ces derniers déploient les plus mauvais arguments et les pires mensonges pour restructurer la présence postale, soi-disant non rentable. De fait, les postes se comportent aujourd'hui comme n'importe quelle entreprise privée en faisant peser leurs choix sur les salariés et les réseaux. Le seul objectif semble être de satisfaire l'actionnaire, qu'il soit privé ou public. Peu leur importe que la population pâtisse de leurs choix et de leurs aventures financières.

### Des mensonges éculés

Chaque année, la direction générale met en avant le coût de la présence postale pour justifier les fermetures, les jumelages et les transformations de bureaux en guichets de proximité. Etudes à l'appui, elle déploie des efforts sans fin pour faire financer la gestion des bureaux par les communes.

L'argument le plus éculé est sans conteste celui qui consiste à démontrer que le bureau n'est pas rentable parce qu'il n'y a que dix clients ou une heure "d'activité" par jour. Comme si le nombre d'usagers entrant dans un bureau déterminait sa rentabilité ! Avec

ces théories, les bureaux qui ne désemplissent pas devraient être très rentables ! Or, c'est une note interne du Siège de 1995 qui affirmait que «15 % des bureaux déficitaires sont dans des communes supérieures à 50000 habitants» et le "déficit" est supérieur à celui de tous les autres réunis ! Dans certains départements, les directeurs vont jusqu'à expliquer que le chiffre d'affaires du bureau est constitué de la vente des timbres ; en oubliant au passage les millions d'encours sur les livrets d'épargne et les dépôts à vue des usagers qui, eux, rapportent chaque jour à La Poste. En fait, ce genre d'explication ne sert qu'à une chose : récupérer et supprimer des emplois !

### Le monopole, c'est pour le public !

La direction générale oublie un peu trop vite que ce sont le monopole et les fonds publics de toute la population qui ont permis de développer le réseau que nous avons aujourd'hui. A l'avoir oublié, la poste allemande s'est brûlée les ailes : une amende de 572 millions d'euros, une baisse du prix du timbre imposée par le gouvernement, une activité colis financée par le monopole à coup d'acquisitions internationales et qui se retrouve déficitaire.

### Quel coût, quel surcoût ?

Les études menées par les pouvoirs

publics font apparaître des écarts de rentabilité entre les bureaux mais parler de non rentabilité de certains bureaux est un non sens total. Ces études signifient simplement que certains bureaux sont plus rentables que d'autres. Une de ces études, faite en 1997, faisait ressortir que l'activité guichet globale du réseau pouvait être "absorbée" avec 6000 bureaux de moins. Appliquer à la lettre ces études aboutirait d'ailleurs au paradoxe que La Poste perdrait des ressources considérables. Or, ce qui fait la force de la Poste, c'est ce réseau très dense.

### **Maintenir et améliorer le service public**

Nous l'avons déjà dit mais cela doit être répété : les moyens budgétaires de financer le service public existent et celui-ci peut encore offrir des prestations supplémentaires tout en restant dans une optique publique. Et toutes les expériences menées en France ou en Europe tendant à transformer les bureaux de poste en épicerie, bar-tabac ou librairie n'ont jamais ni ralenti les fermetures, ni le discours sur la non rentabilité.

Alors que le réseau postal est le plus dense des réseaux publics, celui-ci pourrait être doté en self-service de tous les moyens de communication (fax, Internet...) permettant d'accéder ainsi à tous les services publics. La demande est réelle dans toutes les communes dépourvues de tels outils.

Une telle vision permettrait d'ailleurs de développer l'activité économique des communes et l'activité postale !

Car toutes les entreprises et les familles qui s'installent dans une ville s'interrogent avant tout sur l'offre de services publics qui leur permettra de travailler et vivre au mieux : école, poste, transport...

Il faut enfin rendre ces services accessibles en baissant les prix, notamment de la télécopie.

### **Vers l'adresse universelle**

Il ne suffit pas non plus de se glorifier en constatant que La Poste a un million d'adresses électroniques. Car, à peine une sur cinq est consultée.

Si l'idée d'une adresse universelle véritablement utilisée par toute la population a une chance de se développer, c'est à une condition. Celle de réfléchir dès aujourd'hui à la possibilité d'imprimer sur papier, au sein même des bureaux, les messages électroniques reçus par les usagers puis de leur envoyer par courrier. Car de toute évidence, nombreux sont ceux qui ne se rendront pas chaque jour dans un bureau pour consulter leur courrier.

### **Ne touchez pas au réseau**

Le réseau postal est d'un apport social et économique sans égal. Il est une chance pour tous. Alors ne cédon pas aux mensonges et tromperies en tout genre et défendons le résolument !



## Libéralisation, privatisation : les mêmes effets dans le monde !

Il n'y a plus guère que quelques ultra-libéraux datant de l'ère thatchérienne à croire - ou faire semblant de croire - aux bienfaits de la libéralisation et de la privatisation. Pourtant, Etats et Institutions internationales ne cessent de prêcher l'accès du capital et des actionnaires aux biens publics. Le tour d'horizon que nous faisons ici montre que les conséquences sont les mêmes partout.

### Un mouvement mondial, relayé par les Etats

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, les décisions de libéralisation sont pleinement assumées par les Etats nationaux, le désaccord au sein des instances internationales ne portant que sur le rythme.

Au Japon, un projet de loi à l'étude envisage plusieurs scénarios qui vont de la privatisation pure et simple à la transformation de la poste en entreprise publique. Quel que soit celui retenu, tous prévoient de plafonner les dépôts sur les comptes (à vue, d'épargne, assurance-vie) de la poste nipponne. Les banques privées, en totale déconfiture, cherchent à capter les 2100 milliards (de dollars) d'encours de la poste. La Chine, comme d'autres pays en voie de développement, souhaite instituer un monopole sur la lettre (à 500 gr) pour éviter des pertes de ressources, comme l'ont fait tous les pays pour dévelop-

per un service qui couvre tout le territoire. Les intégrateurs déjà installés sur le territoire chinois (UPS, FEDEX...) en appellent aux instances internationales en invoquant la "liberté" du commerce.

### Augmentation des tarifs

La segmentation des clients et des tarifs se développe un peu partout. En France, la priorisation des grands comptes dans les flux, avec la création de Tem'Post, avec pénalités en cas de non respect des délais, se met en place. En Angleterre, Royal Mail teste un service payant pour ceux qui reçoivent moins de 20 lettres par jour et qui souhaitent recevoir le courrier avant 9 heures. En cas de refus, le courrier arrivera aux alentours du déjeuner !

En Belgique, la nouvelle direction, après avoir abandonné un projet similaire à celui de la Grande-Bretagne, institue un courrier "Prior" à J+1 (+7 centimes d'euros) et un courrier "Non Prior" à J+3 pour un prix quasi équivalent au J+1 (41 centimes d'euros au lieu de 42). En Suède, le PDG de la poste fait de la baisse de la qualité de service une véritable doctrine : « *il est rare qu'un particulier envoie une lettre à un autre particulier en exigeant qu'elle parvienne à son destinataire le lendemain* » et d'en déduire que pour ce service, « *le marché serait prêt à payer plus* ». Si le marché le veut, l'avis des particuliers n'a pas d'importance !

Parallèlement, les directions des postes mènent une offensive sans relâche pour une augmentation du prix du timbre qui frappera principalement les particuliers et les petites entreprises, les grands groupes bénéficiant partout de ristournes. C'est le cas en Irlande, en Suède, en Angleterre et, en France. Aux Pays-Bas aussi, où le timbre a déjà augmenté de 6% l'an dernier.

### **Baisse de la qualité de service**

Ce mouvement tarifaire se déroule sur fond de baisse généralisée de la qualité de service : 75 % de J+1 pour un objectif de 90 % dans le contrat de plan en Belgique, 77 % en France pour un objectif de 85 %. En Ecosse, il arrive que le courrier ne soit distribué qu'une fois par semaine ! L'association des consommateurs néerlandais a relevé un 80% de J+1 sur la base d'un test fait avec 2400 lettres manuscrites. Par ailleurs, sur cent lettres postées le dimanche, seulement 6% sont arrivées le lendemain !

Ce qui était la norme hier, le J+1, devient l'exception... à moins d'y mettre le prix !

### **Attaques sans précédent contre les salariés**

Les salariés des postes font l'objet d'attaques d'une rare violence . Aucun pays, aucun droit, n'est épargné.

Aux Pays-Bas, Sandd concurrence TPG en affichant des prix inférieurs de 20%. TPG emploie déjà 30 % de salariés à temps partiel. Sandd recrute parmi les personnes concernées par la loi sur "l'incapacité au travail" (handicapés, étudiants d'un certain âge...) et rémunère ses employés à l'envoi. Interlanden Post, autre concurrent de TPG, emploie des jeunes de 15 ans.

En Belgique, Géoroute, outil de gestion des tournées, sert à accroître les temps de tri et les vitesses forfaitaires des facteurs piétons, cyclistes et chauffeurs. Comme en France au moment du passage 35 heures ! Dans tous les pays, les heures supplémentaires deviennent la règle à la distribution et la sous-traitance se généralise dans le colis. Les facteurs allemands dénoncent des journées de dix heures de travail.

Dans de nombreux pays, le statut du personnel est attaqué. Présentant son plan stratégique pour 2003, le patron de la poste danoise affirmait récemment que le statut public de l'entreprise « *était peu compatible avec la libéralisation* ». Selon lui, Post Denmark devrait se transformer en société anonyme et « *démarrer des négociations au sujet de la transition des 13 000 fonctionnaires vers un emploi sous convention collective* ».

Dans tous les pays se développent l'intérim, le recrutement massif de saisonniers, de contractuels ou d'intermit-

tents en remplacement des fonctionnaires ou des “statutaires”. En France, ce sont déjà plus de 100 000 contractuels qui subissent une exploitation quotidienne et les droits des fonctionnaires subissent un mépris systématique.

### **Dérives de managers...**

Les postes sont dirigées par des personnes qui n’ont rien à envier à leurs homologues du privé.

L’ex-président, Martin Vial, déclarait que « *la Poste va autofinancer les 35 heures sans augmenter le prix du timbre* ». Celui de Swisspost, Ulrich Gygi, affirmait il y a peu devant ses salariés que « *les subventions ramollissent le caractère* » ! Quelle différence entre J-M Messier et le nouveau patron de la poste belge, embauché à 600 000 euros à l’année ?

Le changement de nom de la poste anglaise, devenue Consignia, aura coûté 2 millions de livres sterling pour se renommer Royal Mail un an après ! On ne connaît pas le prix du changement de logo en France mais nous avons au moins la raison : « *il fallait rompre l’association entre le groupe et les bureaux de poste, le service public...* » explique une responsable de La Poste. Mais le “fin du fin” a peut-être été commis par les dirigeants espagnols qui ont truqué les chiffres de la QS pendant 3 ans en interceptant les dates et les noms des contrôleurs !

### **... partis à la conquête du monde !**

Le pire est que ces managers détruisent consciencieusement tout ce qui fait la richesse et l’identité des postes. Klaus Zumwinkel, patron de la poste allemande, déclarait à Berne en avril que l’entreprise était « *sur la meilleure voie pour devenir le numéro un de la logistique mondiale* ». Le Président de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP), sûr de lui, prétend que « *la croissance à l’international sera créatrice de valeur pour l’actionnaire* ». Il est vrai que c’était juste avant les déboires des plus grands groupes mondiaux...

### **Relever le défi au niveau européen et mondial**

Oui, vraiment, tout est à changer, “en haut” comme “en bas” ! Face à des offensives similaires et à des entreprises qui dépassent le strict cadre national, il devient élémentaire et primordial que le mouvement syndical relève le défi. Agir à l’échelle européenne devient une véritable urgence pour défendre le service public et le personnel, comme viennent de le faire les syndicats belges et allemands.

Mais il y a aussi nécessité à inscrire l’avenir des postes du monde entier dans toutes les mobilisations pour une autre mondialisation.

## **Ce qu'il faut changer, ce qu'il faut imposer : un programme pour agir !**

Cette brochure a tenté de montrer que les politiques menées actuellement contre le service public postal ne sont pas le fait du hasard. Cette orientation politique délibérée nous mène collectivement tout droit à une impasse. A l'occasion de la négociation du contrat de plan entre le nouveau gouvernement

et la direction de l'entreprise, tous les thèmes traités ici deviendront d'une actualité brûlante. Dans notre combat pour imposer les choix développés ci-dessous, nous aurons besoin de tout le monde.

Pour y participer, n'hésitez pas à prendre contact avec nos militant(e)s !

### **Pour le service public et La Poste**

- refus de toute privatisation ou transformation en société anonyme, maintien de l'unité de La Poste,
- refus de la transposition dans la loi française de la directive postale adoptée en mars, imposer sa renégociation au plan européen,
- maintien et développement de la présence postale, généralisation à tout le réseau postal de tous les moyens de communication (fax, minitel, Internet) afin de donner accès à tous les services publics,
- développement de l'épargne populaire à travers les livrets d'épargne pour satisfaire les besoins sociaux (logements, politique de la ville, équipements collectifs...),
- compensation par le budget de l'Etat des missions de service public.

### **Pour le personnel**

- gel des restructurations (centres de tri, distribution, D.D, services techniques, brigade...),
- ouverture de concours afin d'améliorer la qualité de service et les conditions de travail,
- ouverture d'un plan de titularisation, et, sans attendre : égalité salariale totale, un CDI à temps complet pour tous et toutes,
- revalorisation des salaires et des traitements, mise en oeuvre d'une véritable promotion pour tous, respect du personnel et de ses droits.

## SAUVONS LE SERVICE PUBLIC



Courant juillet, le Medef a publié un rapport sur les services publics. Extraits : « pour eux (les concurrents privés), il est exaspérant de se retrouver face à des organismes qui ne paient pas d'impôt ou qui bénéficient de financements particuliers ». Et de citer le Trésor qui distribue des produits d'assurance, le SERNAM, les directions de l'équipement... Selon ce rapport, La Poste bénéficie d'une rente de situation avec son réseau et ses effectifs. Ce qui est un avantage pour le MEDEF devient un inconvénient pour La Poste ! La fin du rapport propose une série de mesures que devrait pren-

dre le gouvernement pour mettre fin à ces prétendues distorsions de concurrence : transposition rapide des directives afin d'accélérer l'ouverture de l'économie française, recentrage de l'Etat sur ses missions essentielles, arrêt du recrutement de fonctionnaires affectés à des activités "commerciales", remise à plat des régimes dérogatoires fiscaux et sociaux... En résumé pour le MEDEF, l'intervention de l'Etat c'est bon pour essayer les pertes des entreprises quand tout va mal. Et quand tout va bien, ils empochent les bénéfices ! « Privatiser les bénéfices et socialiser les pertes » : rien n'a changé... !